"incorporating instrument" "acte constitutif"

"incorporating instrument" means the special Act, letters patent, instrument of continuance or other constating instrument by which a body corporate was incorporated or continued and includes any amendment to or restatement of the constating instrument;

"incorporator" "fondateur"

"incorporator", in relation to an association, means a person who applied for letters patent to incorporate the association;

"issuer" "émetteur"

"issuer", in respect of a security, means the entity that issues or issued the security;

"letters patent" "lettres patentes"

"letters patent", in respect of an instrument authorized to be issued under this Act, means letters patent in a form approved by the Superintendent;

"local cooperative credit society" "coopérative de crédit locale ..."

"local cooperative credit society" means a cooperative credit society incorporated by or under an Act of the legislature of a province

(*a*) whose members consist substantially of individuals, and

(*b*) whose principal purpose is to receive deposits from, and make loans to, its members;

"member" *Version anglaise seulement*

"member", in respect of an association, means a person who is a member of the association;

"members register" "registre des associés"

"members register" means the register referred to in section 49;

"membership share" "parts sociales"

"membership share" means a share in an association that confers the rights referred to in subsection 67(2);

"Minister" "ministre"

"Minister" means the Minister of Finance;

"officer" "dirigeant"

"officer" means

(*a*) in relation to a body corporate, a chief executive officer, president, vice-president, secretary, controller, treasurer and any other natural person designated as an officer of the body corporate by by-law or by resolution of the directors of the body corporate, and

(*b*) in relation to any other entity, any natural person designated as an officer of the entity by by-law, by resolution of the members thereof or otherwise;

demandes visées aux articles 318, 322 ou 469.

« porteur » "bearer"

« porteur » La personne en possession d'un titre au porteur ou endossé en blanc.

« procuration » "proxy"

« procuration » Le formulaire de procuration rempli et signé par un actionnaire par lequel il nomme un fondé de pouvoir pour le représenter aux assemblées où il est habile à voter.

« rapport annuel » "annual statement"

« rapport annuel » Le rapport financier annuel d'une association visé à l'alinéa 292(1)*a*).

« registre central des valeurs mobilières » ou « registre des valeurs mobilières » "central securities register"

« registre central des valeurs mobilières » ou « registre des valeurs mobilières » Le registre visé à l'article 245.

« registre des associés » "members register"

« registre des associés » Le registre visé à l'article 49.

« représentant » "fiduciary"

« représentant » Toute personne agissant à ce titre, notamment le représentant personnel d'une personne décédée.

« représentant personnel » "personal representative"

« représentant personnel » Personne agissant en lieu et place d'une autre, notamment un fiduciaire, un exécuteur testamentaire, un administrateur, un comité, un tuteur, un curateur, un cessionnaire, un séquestre ou un mandataire; la présente définition ne vise toutefois pas le délégué.

« résident canadien » "resident..."

« résident canadien » Selon le cas :

a) le citoyen canadien résidant habituellement au Canada;

b) le citoyen canadien qui ne réside pas habituellement au Canada, mais fait partie d'une catégorie de personnes prévue par règlement;

c) le titulaire du statut de résident permanent, au sens de la *Loi sur l'immigration*, résidant habituellement au Canada, à l'exclusion de celui qui a résidé de façon habituelle au Canada pendant plus d'un an après avoir acquis pour la première fois le droit de demander la citoyenneté canadienne.